

maison de la céramique Dieulefit

Se former tout au long de sa vie professionnelle est important.

Le rôle de notre pôle formation est d'accompagner votre démarche de travail, en vous permettant d'acquérir de nouvelles techniques et méthodologies ou d'approfondir vos connaissances.

Pour cela, nous vous proposons un ensemble de stages sur différents thèmes, en lien avec la technologie céramique.

Ces stages entrent dans la catégorie d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue à l'article L6313-1 du code du travail.

Actualités des stages sur :

[www.maisondelaceramique.fr/
formation_professionnels.php](http://www.maisondelaceramique.fr/formation_professionnels.php)

**Céramistes,
vous cotisez
pour la formation
Utilisez vos droits !**

maison de la céramique Dieulefit

**stages
pour
céramistes
professionnels**

8 fév. → 26 mar. 2021

**Rue des Reymonds
Parc de la Baume
26 220 Dieulefit
Tél. : 04 75 50 20 98
www.maisondelaceramique.fr**

TRANSMETTRE UN SAVOIR - FAIRE

Adeline CONTRERAS

<https://www.facebook.com/adelinecontrerasatelier/>

08 → 12 février

35h

Nous travaillerons à la réflexion et la mise en pratique de différentes approches pédagogiques en fonction d'un public visé (outils pédagogiques). Nous verrons comment mettre en place des projets avec et dans des structures, en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire. En s'appuyant sur ces connaissances, nous nous mettrons en situation d'intervention.

ENGOBES VITRIFIABLES DE PORCELAINE A HAUTE T°

Maria BOSCH

01 → 05 mars

35h + option 15h du 06 au 07 mars

Formuler, préparer et réaliser des engobes vitrifiés de porcelaine colorée.

Trouver son décor, adapté à la forme et au revêtement.

Acquérir ou perfectionner des techniques de façonnage au colombin, au tour ou à la plaque.

+ option 15h : pratique des techniques et liens avec le travail personnel.

RESTAURATION DE PIECES CERAMIQUE

Anne-Catherine KENIS

conservatrice-restauratrice d'œuvres d'art en céramique

<https://www.artwecare.com/anne-catherine-kenis>

08 → 13 mars

42h

Permettre à des céramistes de restaurer leurs œuvres en respectant les objets, en s'assurant de la réversibilité et de la pérennité de la restauration.

Aborder les techniques et les produits à utiliser de façon pratique et théorique.

Apprendre les techniques d'assemblage de parties de pièces, y compris celles qui pourraient atteindre un poids imposant, pour les céramistes qui finalisent leurs œuvres en les ajustant après cuisson.

FAÇONNAGE DE PIECES DE GRANDES DIMENSIONS

Gisèle BUTHOD-GARÇON

<http://www.gisele-buthod-garcon.com/>

08 → 12 mars

35h

Elaborer et façonner des pièces de grandes dimensions dans des mises en œuvre particulières et ingénieuses, basées sur des savoir-faire traditionnels dont nous prendrons connaissance, tout en voyageant.

BIJOU CERAMIQUE

**CREATION ET TECHNIQUES DE MONTAGE
+ OPTION RECHERCHE**

Delphine ISKANDAR

<http://www.delphine-iskandar.com>

15 → 20 mars

42h + option 7h le 21 mars

Développer et affirmer son univers artistique dans le domaine du bijou céramique

Conception et réalisation de plusieurs bijoux

Apprentissage des techniques de montage de bijoux

Initiation à la soudure de l'argent ou laiton

Bases de la commercialisation des bijoux

+ option recherche 7h : outils pour développer sa créativité et trouver son univers formel

COULEUR D'ARGILE

Juana MAILLOT

<https://maillotjuana.wixsite.com/coloriste-matieriste/argile-1>

15 → 19 mars

35h

Expérimenter les qualités plastiques et chromatiques de la matière argile : s'aventurer dans de nouvelles formes et découvrir les différentes façons de créer une harmonie colorée.

ÉMAIL

Xavier DUROSELLE

<http://www.xduroselle.com>

22 → 26 mars

35h

Partant de votre connaissance des problématiques de cuisson des glaçures, nous consoliderons durablement ces techniques essentielles à la céramique.

MODELAGE PLÂTRE

Raphaël MICK

www.facebook.com/pages/category/Artist/Raphael-Mick-Céramique-388164338430349/

22 → 26 mars

35h

S'initier aux principes du moulage céramique en créant un ou plusieurs moules en plâtre (4 pièces maximum) d'un objet simple (fruit ou légume, petit récipient ou figurine,...).

Comprendre et pouvoir reproduire ces techniques facilement.

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : Désignation

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, Rue des Reymonds, Parc de la Baume, 26220 DIEULEFIT, représentée par **Madame LOCATELLI Nadège, Directrice** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la céramique. Elle dispense des formations destinées aux céramistes, dans ses locaux. C'est dans le respect de cette condition que les présents documents (devis et conditions générales de ventes) sont adressés au client.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Stagiaire, toute personne physique qui passe commande, s'inscrit et participe à un stage de formation professionnelle auprès de **La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit**.

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit**.

OPCO : Opérateurs de compétences, chargés d'accompagner la formation professionnelle .

ARTICLE 2 : Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la prestation de formation, engagée par **La MDC du Pays de Dieulefit** pour le compte du **client**.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes conditions générales de vente qui complètent et précisent la convention individuelle de formation du **stagiaire** et prévalent sur tout autre document du **client**.

Suivant le mode de financement de la formation, **le client et le stagiaire** peuvent être une seule et même personne.

ARTICLE 3 : Dispositions financières

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit étant une régie publique non soumise à TVA, les prix indiqués tiennent compte de cette disposition et sont exprimés en euros. Le prix de l'action de formation est indiqué en euro, au prix horaire qu'il convient de multiplier par le nombre d'heures prévu pour le stage.

Un chèque de réservation correspondant à la valeur totale du stage sera joint au bulletin d'inscription par **le stagiaire** avant le démarrage de la formation et les heures

de formations seront facturées dans le respect des conditions énoncées à **l'article 5**.

ARTICLE 4 : Engagements respectifs

Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans sa totalité, sauf empêchement majeur, prévus à **l'article 5**.

Le client s'engage à régler les factures dans les délais impartis par le Trésor Public qui émet les titres exécutoires au nom de la Régie Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit.

La MDC s'engage à fournir au client et/ou au stagiaire:
Avant l'entrée en stage :

Tout document permettant au stagiaire ou au client l'accès aux informations touchant à la formation choisie. Le cas échéant, les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de prise en charge (devis, programme détaillé, imprimé de demande de financement).

En fin de stage :

Une facture récapitulative, acquittée.

Une attestation de formation

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, la MDC du Pays de Dieulefit lui fait parvenir les factures, accompagnées des feuilles d'émargement. La MDC s'engage à respecter l'ensemble des composantes du stage: contenu, nombre de stagiaires, etc...

ARTICLE 5 : Cas d'interruption de stage et de résiliation de la convention individuelle de formation

- **Cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation,**
- **Modification par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 4:** le stagiaire se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à treize jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée à la présente convention (voir article 7).
- **Abandon du stage par le stagiaire** pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue (accident, maladie, naissance.....), le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : le coût total du stage est dû et sera facturé.
- **Le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue** (accident, maladie, naissance.....).

Dans ces conditions, le contrat de formation est résilié. Sauf précisions contraires, seules les prestations

effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Charge au stagiaire de présenter tout justificatif légal adapté à la situation.

ARTICLE 6 : horaires et accueil

L'action de formation a lieu aux dates et sur une durée fixée prévues dans le calendrier des formations et communiquées via le présent bulletin. L'action se déroulera à raison de 7 heures journalières (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00), à la MDC du Pays de Dieulefit

ARTICLE 7 : Avenants éventuels convenus avec l'accord du stagiaire (ou client)

Les points suivants pourront faire l'objet, d'un avenant en cas de modification :

- modification du type de formation proposée
- modification substantielle des objectifs de la formation
- modification des durées, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

La durée totale de la formation reste fixée à la durée initialement prévue

Dans le cas où la MDC viendrait à être obligée d'ajourner une formation soit de son fait, soit de celui de l'intervenant, il pourra être proposée au stagiaire une solution de remplacement qui respectera les engagements de la MDC du Pays de Dieulefit en termes de qualitatif et quantitatif. Le stagiaire sera alors libre d'accepter ou de refuser cette solution, sans pénalité financière pour lui.

ARTICLE 8 : Assurance

Le stagiaire et/ou le client déclare avoir contracté une assurance responsabilité civile dont la garantie s'étend à sa participation à un stage de formation.

ARTICLE 9 : Compléments

Les présentes CGV ont pour but d'informer le client de son engagement financier. Toute information sur les contenus de la formation sont portées à la convention individuelle de formation et au règlement intérieur, portées à la connaissance du stagiaire et, le cas échéant, du client, et que ceux-ci signeront préalablement à l'entrée en formation.

ARTICLE 10 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

La VAE s'adresse aux céramistes qui souhaitent formaliser par un diplôme, une reconnaissance de leurs compétences professionnelles acquises par la pratique du métier.

Valider son expérience n'est pas un examen ou une formation. Son principe repose sur le présupposé que vous avez les compétences et les connaissances théoriques et pratiques requises pour obtenir, sans formation, préalable, le titre de « Céramiste » de niveau 4 (niveau bac).

La VAE ne demande aucun diplôme, niveau ou qualification, puisqu'elle se base uniquement sur la pratique du métier.

La VAE est accessible aux professionnels qui exercent depuis au moins 1 an.

Des financements sont possibles pour vous aider dans votre démarche, nous sommes là pour vous renseigner.

Plus d'informations sur

http://www.maisondelaceramique.fr/formation_vae.php

Et auprès de Marion Boisjeol,
Responsable de formation,
04 75 50 50 84,

formation@maisondelaceramique.fr

Tarifs

- **15€/h** pour les personnes n'ayant aucune prise en charge.
- **20€/h** pour les personnes prises en charge par Pôle Emploi.
- **25€/h** pour les professionnels pris en charge par l'[AFDAS](#) et le [FAFCEA](#), le [FIFPL](#), Uniformalion.

Les fournitures sont incluses dans le prix du stage.

Stages limités à 8 participants, 5 au minimum.

Afin de permettre une organisation optimum, merci de vous inscrire le plus tôt possible, en renvoyant la fiche d'inscription (ci-contre). Votre place en stage est retenue à réception du bulletin, accompagné de votre chèque de réservation.

La liste du matériel qui peut vous être demandé d'apporter à des fins pédagogiques (pièces de votre production...) vous est communiquée avant le stage.

Nous tenons à votre disposition :

- un programme détaillé de chaque stage.
- une aide pour votre demande de financement.

Renseignements et inscriptions

**maison
de la céramique
Dieulefit**

Rue des Reymonds
26 220 Dieulefit
Tél. : 04 75 50 20 98

admin@maisondelaceramique.fr

Fiche d'inscription

Stage choisi :

Date du stage :

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Siret :

Adresse :

.....

.....

CP / Ville :

Téléphone :

Courriel :

Statut professionnel :

Artisans Chambre de Métiers

Professions libérales

Autre précisez :

Date et signature :

Bulletin à retourner

Accompagné d'un chèque de réservation du montant du stage pour valider votre inscription.

**maison
de la céramique
Dieulefit**

Rue des Reymonds
Parc de la Baume
26 220 Dieulefit